

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

---

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 4 mai 2021**

CP2021\_05\_54  
id. 5691

*Le 4 mai 2021, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.*

*Nombres de membres de la commission permanente : 19  
Quorum : 7*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Sont représentés :*

*M. BEQ (pouvoir à Mme CABOS), M. BESIERS (pouvoir à M. HENRYOT), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme SARDEING-RODRIGUEZ), M. HEBRARD (pouvoir à Mme RIOLS), Mme LE CORRE (pouvoir à Mme NEGRE), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), Mme MAURIEGE (pouvoir à Mme JALAISE)*

*Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.*

**DÉLIBÉRATION**

**CONTRAT DÉPARTEMENTAL LECTURE-ITINÉRANCE  
2ÈME ANNÉE**

---

Par délibération du 7 juillet 2020, la commission permanente a approuvé la signature d'un contrat départemental de lecture itinérance avec la direction régionale des affaires culturelles Occitanie, qui repose d'une part, sur la volonté de lutter contre la fracture sociale par l'instauration de services de proximité et une culture de qualité pour tous, d'autre part, sur la volonté de démocratiser l'accès aux savoirs.

Il a été décidé que le contrat départemental de lecture-itinérance porterait sur deux manifestations culturelles coordonnées par la médiathèque, le Média'Tour qui se déroule traditionnellement au mois d'avril et le mois du film documentaire en novembre. L'objectif est double :

- accompagner les bibliothèques dans la mise en œuvre d'actions culturelles et variées et accessibles à tous ;
- mettre en œuvre des actions envers les publics spécifiques qui relèvent notamment des compétences des conseils départementaux (les collégiens).

En raison de la crise sanitaire, la médiathèque a dû annuler le Média'Tour 2020 ainsi que les projections de films documentaires tout public du mois du film documentaire. Seules les séances à destination des collégiens ont pu être maintenues dans les collèges de Nègrepelisse et Lauzerte.

Il est proposé de reprogrammer ces actions en 2021, en décalant le Média'Tour aux mois de juin et juillet et en préparant d'ores et déjà la version 2021 du mois du film documentaire qui se tient traditionnellement en novembre. Il est à noter que la participation de l'État couvre la totalité du budget prévisionnel alloué à ces deux manifestations.

Il convient par conséquent, au titre de l'année 2021, deuxième année d'application, de délibérer afin de solliciter la participation financière de l'État, soit 9 100 €.

## **DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération de la commission permanente du 7 juillet 2020, relative à la signature d'un contrat départemental de lecture itinérance avec la direction régionale des affaires culturelles Occitanie,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées, l'action 2021 de la médiathèque départementale pour la mise en œuvre du contrat départemental de lecture-itinérance ;
- Autorise Monsieur le Président à solliciter dans ce cadre, la participation annuelle de l'État d'un montant de 9 100 € pour 2021.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC